

# COMMUNE DE BERNISSART

## AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation , le Bourgmestre de la Commune de BERNISSART porte à la connaissance de ses administrés que la **délibération du 14 novembre 2023** par laquelle le Conseil communal établit dès l'entrée en vigueur ,une délibération générale pour l'application, à tous les règlements-redevances en vigueur, des nouvelles dispositions de la loi du 4 mai 2023 portant insertion du livre XIX « Dettes du consommateur » au sein du Code de Droit Economique a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Christophe COLLIGNON le 20 décembre 2023 et notifiée le 21 décembre 2023 .

Le présent règlement entre en vigueur le premier jour de sa publication .

Cette délibération peut être consultée sur le site officiel de la Commune de BERNISSART ou au Secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity,76 à BERNISSART, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

BERNISSART le 03 janvier 2024

La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN